



## CENTRE MEDICAL INFANTILE

### Règlement Intérieur de la Maison des Parents

Madame, Monsieur,  
Vous allez avoir un enfant hospitalisé au CMI de Romagnat et vous souhaitez être à ses côtés pour le reconforter.

La Maison des Parents est là pour vous accueillir dans des conditions de vie optimales.  
Cette Maison des Parents est gérée par L'Association (loi 1901) Les Enfants des Cheminots par le biais du CMI de Romagnat.

Cette maison est destinée à accueillir les familles et les accompagnants d'enfants hospitalisés au sein du Centre Médical Infantile - 3 rue de la Prugne – 63 540 Romagnat.

**Cette Maison des Parents a été financée par la MAISON DES ENFANTS DES CHEMINOTS, Association régie par la Loi de 1901.**

#### HEBERGEMENT :

La Maison des Parents comporte 3 chambres avec salles de bain privatives et un studio pouvant accueillir 4 personnes. Ces hébergements sont conçus pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

La Maison des Parents se situe à quelques mètres du CMI de Romagnat.

La mise à disposition des hébergements se fait de préférence pendant les heures d'ouverture de l'accueil. En cas de départ ou d'arrivée en dehors des jours et heures d'ouverture de l'accueil, toutes les indications pour la facturation du séjour, et pour récupérer ou laisser la carte d'accès ou clés de l'hébergement se fera dans le service dans lequel votre enfant est hospitalisé.

#### ADMISSION :

Aucune considération d'ordre idéologique, confessionnel, politique ou raciale n'est retenue.

Seuls les proches parents du patient hospitalisé (père, mère, ...) ou autres accompagnants dûment mandatés par l'autorité parentale sont accueillis. L'accueil des frères et sœurs est autorisé exceptionnellement, avec accord du Directeur Général et du Médecin responsable du service.

Les admissions se font sur demande des parents, des services sociaux ou des services de soins. Nous ne pouvons attribuer qu'un seul hébergement par famille.

Cette demande peut se faire par courrier ou par téléphone, directement auprès du secrétariat médical ou du service facturation au moins 48 heures avant votre arrivée.

Avant la remise du badge, la famille devra :

- ↳ prendre connaissance et signer le présent règlement intérieur,
- ↳ remplir la fiche administrative (information famille)

**Toute réservation doit être confirmée 48 heures avant l'arrivée.** L'heure d'arrivée devra s'effectuer **avant 18h** et la chambre doit être libérée **pour 10h00**.

Nous pouvons accueillir deux accompagnants et un enfant dans les chambres et deux accompagnants et deux enfants dans le studio.

**Un chèque de caution de 80€ vous sera demandé à l'arrivée.**

#### VIE INTERIEURE :

A votre arrivée, un état des lieux de la chambre allouée sera réalisé dans la mesure du possible. A défaut, nous vous demandons de bien vouloir nous faire part dès votre arrivée, par téléphone ou mail, des différentes dégradations que vous auriez repérées.

L'entretien de votre chambre sont à votre charge pendant la durée de votre séjour. Vous trouverez balai, serpillère et produits ménagers complémentaires dans la buanderie.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler tout problème de maintenance afin d'y remédier au plus tôt.

#### Numéros à appeler en cas d'urgence :

- 04-73-62-76-00 la journée du lundi au samedi
- 06-83-24-96-72 le soir, nuit et le dimanche

Lors de votre départ, nous vous demandons de bien récupérer vos denrées alimentaires dans le réfrigérateur et le casier.

Les parents sont responsables des dégradations qu'ils ou leurs enfants provoqueraient dans la chambre ou studio comme dans les lieux communs (cuisine, salon, terrasse, buanderie...)

Toutes les chambres sont équipées de deux lits jumeaux, une armoire, un bureau, une chaise et une salle d'eau avec lavabo, douche et toilettes privatives. De plus, le linge de maison (draps, taies d'oreiller, couvertures) est fourni et entretenu par l'établissement. Vous aurez à apporter votre linge ainsi que vos produits de toilette.

#### LES CHAMBRES ET ESPACES COMMUNS

Vous disposez d'un espace commun partagé par tous avec une cuisine équipée de four, micro-onde, cafetière, plaques de cuisson, réfrigérateur, lave-vaisselle, ustensiles de cuisine, vaisselle et couverts... Vous avez la possibilité d'apporter et cuisiner vos propres repas.

#### La cuisine :

La cuisine est commune. Pour que ce lieu réponde à sa mission, elle doit être maintenue par tous les utilisateurs dans un PARFAIT ETAT DE PROPRETE.

Les plans de travail et les plaques de cuisson seront débarrassés de toute nourriture et de toute vaisselle, puis nettoyés et séchés. Un produit spécial à votre disposition est à utiliser pour les plaques de cuisson.

Les fours (grilles, plaques) ainsi que les micro-ondes (cloche, intérieur) sont à nettoyer après utilisation.

Chaque famille dispose d'un placard.

#### Les poubelles :

Afin d'éviter la prolifération des microbes, les poubelles doivent être vidées régulièrement dans la journée. Les sacs sont à mettre dans le conteneur (accès extérieur sur la droite au-dessus du portail blanc).

#### La salle à manger :

La salle à manger, comme toutes les autres pièces communes, est accessible à tout moment de la journée et de la nuit. A la fin de chaque repas, veillez à débarrasser votre table, à l'essuyer, à balayer et à laisser l'espace propre.

#### La buanderie

Quelques recommandations :

- Ne pas utiliser de lessive en copeaux, cela bouche les canalisations et abîme la machine.
- Dans la mesure du possible et pour faciliter l'utilisation de la machine par toutes les familles, il est important de vider la machine à la fin du cycle.

#### Salons

Il n'est pas autorisé de manger dans les espaces autres que la salle à manger.

Veillez, à votre départ, à laisser ces espaces en ordre pour une bonne convivialité.

#### LE STUDIO

Le studio dispose également d'une cuisine équipée et d'un salon-salle à manger.

L'entretien du studio est à votre charge pendant la durée de votre séjour. Vous trouverez balai, serpillère et produits ménagers complémentaires dans la buanderie.

Il n'est pas autorisé de manger dans les espaces autres que la salle à manger.  
Veuillez, à votre départ, à laisser ces espaces en ordre pour une bonne convivialité.

**Les poubelles :**

Afin d'éviter la prolifération des microbes, les poubelles doivent être vidées régulièrement dans la journée.  
Les sacs sont à mettre dans le conteneur (accès extérieur sur la droite au-dessus du portail blanc).

**WIFI :**

Le studio et les chambres disposent d'une clé WIFI pour se connecter sur internet.

**BUANDERIE :**

Un local de buanderie équipé de lave-linge, sèche-linge est accessible uniquement pour les résidents.

Quelques recommandations :

- Ne pas utiliser de lessive en copeaux, cela bouche les canalisations et abîme la machine.
- Dans la mesure du possible et pour faciliter l'utilisation des machines par toutes les familles, il est important de vider les machines à la fin du cycle.

**PARKING :**

Un parking est mis à disposition des parents. Ce parking est sécurisé (portail)  
Un badge vous sera remis. Ce badge permettra d'ouvrir le portail et la chambre ou studio dédié.

**SECURITE :**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur de tous les locaux de la Maison des Parents et dans l'enceinte du CMI de Romagnat. Il est également interdit de jeter vos mégots de cigarettes.

La consommation d'alcool n'est pas autorisée.

Toutes personnes, en dehors de celles déclarées, devront être signalées auprès du service.

Les parties communes devront être tenues propres. Dans le cas contraire, le ménage vous sera facturé.

Veillez à bien éteindre les lumières, les robinets d'eau avant votre départ.

Dans la mesure où les règles d'hygiène, de sécurité et de courtoisie ne seront pas respectées, l'établissement se réserve le droit de refuser tout autre séjour.

**ANIMAUX :**

Pour des raisons sanitaires et pour le bien-être de tous, nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la Maison des Parents.

**EFFETS PERSONNELS :**

Le CMI de Romagnat n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de valeurs, bijoux, argent et effets personnels que vous conservez dans votre chambre ou studio. Il en est de même pour les véhicules garés sur le parking (sinistre, casse, vol ...)

**DEPART**

La caution de 80€ que vous aurez versée vous sera restituée après s'être assuré du règlement de la facture et qu'aucune dégradation imputable à la famille n'a été constatée dans la chambre - le studio ou les lieux communs.

Le chèque sera renvoyé par courrier postal à la famille.

Une facture est émise chaque semaine pour éviter aux parents d'avoir à payer un montant trop important en fin de séjour.

**LES TARIFS**

Pour une chambre : 26€/jour

Pour le studio : 35€/jour

Repas midi ou soir : 9.80€\*

Petit Déjeuner : 3.60€\*

Les modalités d'hébergement et de repas devront être convenues avant votre arrivée par courrier ou téléphone auprès du service facturation, du secrétariat médical ou du service dans lequel sera admis votre enfant.

\*vous avez la possibilité de commander des repas à la cuisine du CMI de Romagnat via le service de soins dans lequel votre enfant est hospitalisé ou lors de l'admission vers le service facturation.

**CONTACT :**

Téléphone : 04-73-62-76-00

[facturation@centremedicalinfantile.com](mailto:facturation@centremedicalinfantile.com)

[accueil@centremedicalinfantile.com](mailto:accueil@centremedicalinfantile.com)

**LES FAMILLES**

Nom et Prénom : .....

Le .../.../.....

Signature précédée de « lu et approuvé »

IVAN RAUCROY

Directeur Général